

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 1 ^{er} .					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	13 d. au-dessus	75 deg.	27 pou. 5 lign.	Ouest.	Nuages
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	0 h.	6 h.			
44 n.	4 m.	27 n.	Pleine lune.	17	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 1^{er} avril 1859.

Les complications ministérielles continuent toujours à être, dans la presse, l'objet de vives discussions. « A vous les torts ! dit la presse ministérielle aux journaux de la coalition. — A vous ! répondent sans hésiter les feuilles libérales, à vous qui avez proposé M. Cunin-Gridaine dans un cabinet centre gauche, à vous qui avez, par d'odieuses machinations, divisé MM. Thiers et Soult, et scindé en deux camps un cabinet qui était uni. »

En vérité, ce n'est pas bien voir la question ; il faut la prendre de plus haut. De quoi s'agit-il ? de savoir si on continuera à suivre le système du 15 avril. A qui attribuer ce système ? à M. Molé ? non évidemment ; à son parti ? encore moins.

Que disait M. Molé, sinon à la tribune, du moins dans ses journaux ? que le roi devait régner et gouverner. Que faisait-il dire par M. Jars à la chambre des députés ? que la maxime *le roi règne et ne gouverne pas* était absurde. La couronne a-t-elle renvoyé M. Molé pour cela ? non. Sous quels coups est-il tombé ? sous les coups de la chambre une première fois, et une deuxième fois sous ceux du corps électoral.

Maintenant que la maxime « le roi règne et gouverne » a été pratiquée, doit-on s'étonner qu'on cherche encore à la maintenir ? En ce moment, le ministère du 15 avril est effacé. Qui agit ? la couronne ; qui la soutient dans ses actes ? la presse ministérielle. Ne doit-on pas alors, chaque fois qu'une difficulté nouvelle surgit, accuser la couronne ou le parti qui veut que l'ancien système se continue ?

En voulant que la royauté imprime aux affaires publiques une direction, en la lançant dans les débats politiques, franchement, sans réticences, on lui fait partager les fautes du parti qu'elle paraît protéger ; on constitue à la place d'opinions divergentes des coalitions compactes ; on crée des partis prêts à se heurter, car on leur ôte tout modérateur. Voilà ce qui a été fait ostensiblement par le ministère du 15 avril ; voilà ce qui a été loué par le *Journal des Débats* ; voilà enfin ce que les anciens 221 veulent continuer.

Quand on accuse la royauté de repousser M. Thiers, pourquoi se récrient-ils ? pourquoi toutes ces clameurs ? Le *Journal des Débats* ne devrait-il pas dire hautement : « Il y a un abîme entre le système de la couronne et le système de M. Thiers, elle est dans son droit en le repoussant ? » Il y aurait là plus de vérité ; on ne tomberait pas dans le ridicule ; on ne donnerait pas à M. Thiers une importance exagérée, importance qu'il n'a pas, qu'il n'aura jamais ; on n'en ferait pas, en un mot, un épouvantail pour les niais ; on ne dirait pas que les journaux de la gauche et du tiers-parti n'ont d'autre souci que celui des intérêts de M. Thiers, que celui de créer à son profit une véritable dictature qui doit absorber tous les systèmes, tous les principes, tous les hommes politiques.

Il faut vraiment avoir bien de la fatuité pour prêter à la gauche et au tiers-parti de pareilles prétentions. La gauche veut, dit-on, par le moyen de M. Thiers, absorber tous les systèmes ; or, qu'a-t-elle formulé ? qu'a-t-elle demandé ?

C'est là qu'il faut toujours revenir. Jamais opinion victorieuse ne s'est montrée moins exigeante ; elle a laissé de côté toutes les grandes questions ; elle a fait bon marché à la

royauté de sa prétention d'ajourner toute réforme, d'abandonner la Belgique. Et tant d'humilité, tant de condescendance n'ont pas obtenu grâce à la cour !

Aujourd'hui on lui fait un crime d'avoir osé se réserver la présidence de la chambre ; cependant on sait fort bien que M. Barrot avait lui-même consenti à ce que la question de la présidence ne fût pas fondamentale.

Que conclure de tout ceci ? Que nous avons un gouvernement représentatif si faussé qu'il est presque impossible de le redresser ; que la plus légère tentative de déviation au système établi devient une crise fort grave, mettant en jeu toutes les passions, compromettant d'immenses intérêts ; que le temps approche où il faudra aviser à sortir de cette impasse par une démonstration énergique et précise de la volonté générale.

Jusque là, tous les essais seront vains. Ni M. Thiers, ni M. Barrot, ni même M. Dupont (de l'Eure), ne pourraient modifier la position sans changer les éléments constitutifs de la chambre des députés. Tous les efforts doivent donc se combiner dans un but général, la réforme.

Avec elle, nous pouvons espérer d'arriver à faire fléchir les volontés les plus immuables, sans la violence, par la force même de nos institutions ; sans elle, il faut nous résigner ou à tenter une nouvelle révolution, ou à vivre sous un gouvernement qui n'aura de constitutionnel que la forme, et qui au fond sera le gouvernement d'un seul. Voilà la vérité sur la crise ministérielle.

En examinant froidement mais sincèrement les faits, comme nous le faisons, on ne trompe personne. On accuse beaucoup moins les hommes, mais on se montre plus exigeant sur les choses ; car on proclame que les hommes peuvent beaucoup avec les principes, rien ou presque rien sans eux.

Les retards causés par la difficulté d'un enfantement ministériel ont déterminé à publier, la veille du jour fixé pour l'ouverture des chambres, l'ordonnance de prorogation qui était signée depuis huit jours, et qu'il n'a été besoin que de postdater. On a pris dix jours de répit, et on s'est flatté que du 25 mars au 4 avril on trouverait quelque part un ministère. On s'est peut-être vanté, et selon toute apparence une seconde prorogation sera nécessaire. L'entêtement de la camarilla la rendra indispensable. Qu'est-ce que c'est que des milliers d'ouvriers qui se croisent les bras par toute la France, et qui attendent, pour pouvoir jeter un morceau de pain à leurs enfants affamés, que la cour veuille bien céder au pays et ajourner l'exécution de ses plans politiques renouvelés de la Régence ? Suspendez donc vos plaintes, la cour est gravement préoccupée ; il s'agit de brouiller entre eux tous les ambitieux, et de rendre impossible le cabinet qu'ils voulaient former de leurs propres personnes. C'est un travail pénible, voyez-vous, et qui exige du sang-froid.

LA BELGIQUE APRÈS LE VOTE DES 24 ARTICLES.

Ce que nous avions prédit arrive. La marche des événements est même plus prompte que nous ne nous y étions attendus.

Le peuple belge s'était franchement et cordialement attaché à Léopold. Il avait incarné, dans ce qu'il appelle son roi, la révolution de septembre et ses conséquences, c'est-à-dire la nationalité et la liberté. Il aimait dans Léopold l'indépendance que

lui-même avait conquise, la patrie qu'il s'était donnée et les lois qu'il s'était faites.

Les courtisans, race obtuse plus encore que malfaisante, ont cru que la royauté seule avait valu à Léopold cet entraînement de tous les cœurs vers un homme qu'avait son ballottage au congrès constituant personne en Belgique ne connaissait, comme personne n'y avait jamais entendu parler de son concurrent, l'avorton bavarois qui règne aujourd'hui sur la Grèce. Ils ont tué la révolution, espérant que leur idole allait désormais humer sans partage l'encens dont auparavant la Belgique réclamait aussi quelques bouffées.

Qu'est-il advenu de ce calcul aussi stupide qu'égoïste ? L'idole, dépouillée de son manteau révolutionnaire et de son aureole patriotique, a été exposée dans son insignifiante nudité aux yeux du peuple, et toute illusion a disparu.

Pas de jour ne se passe sans que les bustes de Léopold ne soient brisés, ses images déchirées, foulées aux pieds et emportées avec la boue des rues de la capitale comme des villes de province.

Les lieux publics, les places, les rues retentissent d'imprécations contre le gouvernement qui a morcelé la patrie, déshonoré le nom belge, livré la révolution à la haine des rois qui n'osaient pas l'attaquer en face, mais qui attendaient que des traitres, soldés par les cours étrangères, leur en fissent bon marché.

Et, parmi ces traitres, sont hautement nommés les favoris de Léopold, ses ministres et lui-même.

Nous l'avons dit, l'impopularité poursuit Léopold et lui prépare le coup de mort. Nous le répétons, il ne se relèvera jamais de l'anathème qu'il a lui-même lancé sur sa tête en se prostituant à la conférence de Londres, en trompant le peuple qui s'était confié en lui, en déchirant le pays qu'il avait juré de défendre, en jetant à Guillaume de Hollande 400,000 de ceux qui ne l'avaient élu que pour élever entre Guillaume et eux une barrière que les rois eux-mêmes, ainsi le croyaient-ils, auraient respectée.

Ils ne savaient pas qu'il y a un crime que les rois ne pardonnent jamais, c'est l'insurrection ; que, s'ils le tolèrent pendant que le peuple est vigilant et fort, c'est dans l'espoir que les intrigues de la diplomatie, la corruption des cours et surtout le temps finiront par lui livrer les coupables.

Léopold a rempli sa mission. Réjouissez-vous, puissances qui l'en aviez chargé. La Belgique n'est plus ! mais ce n'est pas Léopold qui recueillera les fruits de cet attentat politique.

Était-ce peut-être là votre but ? DE POTTER.

Nous sommes au moment où la chambre va se réunir, puisque l'ordonnance de prorogation la convoque pour le 4 avril. Cette circonstance nous remet en mémoire un engagement que nous prîmes, il y aura de cela bientôt deux mois. Nous étions à cette époque dans toutes les agitations de la lutte électorale. Les hommes indépendants de tous les partis, qui voulaient des élections sincères, s'étaient réunis pour donner le dernier coup à cette domesticité parlementaire qui s'est mise au service de la cour. Mais leur union les obligeait à combattre franchement leurs adversaires et ne les mettait pas à couvert de leurs intrigues : elle les y exposait au contraire. Ils se trouvaient dans la position de ces hommes à qui l'honneur fait un devoir de se montrer à visage découvert. Ce fut un avantage pour leurs ennemis, et il faut convenir qu'ils surent habilement en profiter. Les mensonges déshonorants, les bruits perfides, les séductions, les influences, les manœuvres de toute espèce, rien ne fut oublié. On trompa tout ce qui fut confiant ; on violenta tout ce qui était dépendant ; on acheta tout ce qui se trouva vénal. Si la politique avait un code pénal, nous serions embarrassés d'y découvrir un crime qui n'ait pas été commis.

C'était l'administration qui agissait ainsi. La corruption ministérielle s'était répandue par les canaux officiels jusqu'aux plus petits arrondissements, et avait fait de la France une mare où les plus mauvais sentiments surnageaient. Il nous fut impos-

mes des titres et privilèges de castes ; au moyen de semblables éléments de discorde, elle s'ouvrit des voies à la domination lyonnaise, et bientôt, au lieu de deux étendards levés dans notre ville, l'historien put en compter quatre.

A l'époque où nous sommes arrivés, le clergé combat pour ses vieux privilèges ; la cour étend sa juridiction, usurpe et double, à titre d'impôts, les secours d'argent que Lyon donna d'abord en volontaires offrandes ; la bourgeoisie s'approprie le consulat, et le peuple, qui fut un moment le principal maître, se permet à peine d'opposer quelques plaintes à d'écrasantes charges. Qu'est devenue sa part de puissance ? qu'a-t-il fait de son droit électoral ? A force d'intrigues, de trahisons et de violences, tout lui fut ravi. Voici ce que dit M. Morin, historien lyonnais, dont la logique serrée arrache à chaque fait ses plus secrètes conséquences.

« Nos annales sont encore pleines de ces mêmes mots qui indiquent les formes de l'administration communale ; elles parlent d'élections, d'assemblées générales, de maîtres des métiers et terriers, de conseillers, etc. ; mais il s'était fait une révolution qui, pour s'être opérée lentement et sans doute par usurpations successives, n'en était pas moins importante : c'était l'abolition de ces assemblées des métiers nommant leurs délégués sous le nom de *maîtres*, qui, à leur tour, élaient les membres du consulat. Au milieu du XVI^e siècle, nous trouvons les conseillers en possession paisible de nommer eux-mêmes chaque année les maîtres des métiers et terriers, qui, à leur tour, élaient la moitié sortante du consulat. L'assemblée générale, dont le consulat demandait l'avis dans les occasions difficiles, se formait de la réunion des anciens conseillers, des maîtres des métiers et terriers en exercice, des officiers de la ville et de la justice, et enfin, dans les cas où le clergé y était intéressé, des officiers du chapitre et de l'archevêque. Dans tout cela, la masse des métiers, c'est-à-dire la véritable population industrielle de la cité, n'était pour rien, pas même par représentation indirecte. Les historiens de Lyon, courtisans du consulat, ont glissé sur cette dégénération des formes électives, et à peine la trouve-t-on mentionnée dans les réclamations des citoyens, qualifiés, bien entendu, de *séditieux*. »

La position est donc bien établie. Le peuple n'a plus voix délibérative, et les lâchetés du consulat vis-à-vis de la cour ne pourront lui être imputées, car la bourgeoisie s'est chargée seule de consumer toutes ces turpitudes ; les libertés de la ville dont elle a usurpé la garde seront insultées et violées, mais la bourgeoisie ploiera humblement le genou sous cette honte, parce qu'elle a mis dans la puissance de l'or toute sa confiance. Si les bourgeois et le peuple fussent restés unis, le sentiment de leurs droits leur eût donné la force de résister aux prétentions royales ; mais tout cédera, car le doute et l'égoïsme isolent les membres de la cité. Tous se défient de tous. Le clergé redoute le consulat et le peuple ; le peuple trompé maudit ses anciens alliés autant et plus encore que ses anciens maîtres ; le consulat enfin ne peut s'appuyer ni sur l'archevêché qui lui garde rancune, ni sur le peuple qui viendrait réclamer ses droits. Nous pouvons donc facilement deviner quelle ligne politique va être suivie. En vérité, n'avais-je pas raison de dire que le seizième et le dix-neuvième siècles se ressemblent ? Reprenons les événements.

Le 23 septembre 1544, la cour de François I^{er} vient à Lyon, et les conseillers empressés à la flatterie marchent à la réception des puissants ; le surlendemain ils se présentent au roi pour déposer leur requête. Que vont-ils lui demander ? La déclaration de l'indépendance lyonnaise ? Point. La sujétion de notre ville leur paraît consommée, et tous leurs vœux se bornent à une légère suppression d'impôts. François leur fait répondre : « qu'il a fait état de prendre pour cette année tous les deniers communs des bonnes villes du royaume, et qu'il n'y a remède d'y toucher ; car les autres villes comme Paris, Rouen et autres ont fait semblables requêtes pour avoir main-levée, qu'elles ne l'ont point eue et se sont contentées d'avoir patience. »

Cette explication satisfait les conseillers qui, laissant tranquille le trône, font un procès aux bouchers de la ville, pour les forcer soit à transporter leurs bœufs sur les bords de l'une des deux rivières, soit à fréquenter la tuerie que l'on projetait d'élever sur le Rhône. Le consulat, n'étant soutenu que par la bourgeoisie, ne put obtenir aucun de ces deux points, et les choses allèrent comme devant.

Faute de mieux, les administrateurs de la cité passaient leur

ÉTUDES SUR L'ACTION POPULAIRE DANS LE GOUVERNEMENT DE LYON.

(24^e ARTICLE.)

Après avoir constaté qu'aux dernières années du règne de François I^{er} la morale et les croyances lyonnaises furent desséchées par le souffle sceptique, il me reste à montrer les effets du doute, soit dans les rapports de notre ville avec la royauté, soit dans les mesures administratives de la commune. Là se rencontrent les caractères étroits de l'individualisme, de la suspicion, de la ruse et de la faiblesse ; une seule pensée a détrôné toutes les idées généreuses ; l'intérêt de la matière absorbe le patriotisme, et l'on fait bon marché des droits civiques pour marchander avec l'impôt. C'est une opposition sans principes et sans énergie ; c'est une forlanterie lâche et bavarde ; c'est une lutte où l'adresse consulaire résiste mollement à la force et cède toujours ; c'est un mélange de corruption et de bassesses ; c'est l'acheminement de la liberté à la servitude. D'où viennent de si tristes résultats ? Leur cause, nous l'avons dit, est le doute qui s'étend des dogmes religieux aux vérités sociales ; le doute, qui crée l'égoïsme ; le doute, qui fractionne les intérêts des corps, et sape la loi et la justice pour faire un triomphe aux ambitions privées. Suivons ce mouvement. Dans le principe, deux corps seuls avaient le droit de légiférer à Lyon : le clergé et le consulat. Le clergé, par la vertu des lois du passé, la communauté des citoyens veut franchir en invoquant les droits humanitaires ; le clergé a des armes, mais les citoyens croient à la liberté, et l'unanimité France sont appelés pour trancher des querelles sans cesse renaissantes ; leur médiation ne constituait pas un droit nouvelle dans Lyon, et l'influence devait cesser avec l'arbitrage ; l'élection populaire avait fait dépositaires momentanés de la puissance civile, prirent goût aux honneurs et s'efforcèrent de les perpétuer dans leurs familles, à l'exclusion de leurs anciens alliés ; la foi commune dans la liberté disparut ; la cour développa les germes d'égoïsme en accordant à certains hom-

sible de déjouer toutes ces criminelles tentatives qui pervertissaient la morale en compromettant l'honneur national. Mais nous nous réservâmes de les dénoncer au pays et d'en demander plus tard le châtiement. Les comités électoraux, impuissants comme nous, s'engagèrent aussi à les poursuivre. Le moment est venu pour eux et pour nous de tenir cette promesse.

Nous commençons par engager tous les citoyens de tous les arrondissements électoraux à révéler, par des pétitions, les intrigues qui seront à leur connaissance. La chambre des députés est disposée à écouter toutes les plaintes qui s'élèveront contre les actes de l'administration durant les dernières élections, surtout si ces plaintes s'appuient sur des pièces justificatives. On devra adresser aussi à la chambre tous ces écrits coupables que l'autorité a semés à profusion dans certains arrondissements pour y soulever les passions mauvaises.

Nous recevrons, pour notre part, toutes les communications qu'on voudra nous faire, et nous nous engageons à donner de la publicité à toutes les fraudes électorales qu'on nous signalera. Mais, comme la répression, pour être complète, doit être poursuivie par les comités électoraux devant la chambre et devant les tribunaux, il est du devoir des citoyens de fournir toutes les preuves qui peuvent venir à l'appui de leurs pétitions. Il faut surtout qu'on se hâte ; l'enquête que la chambre est disposée à faire sur les méfaits électoraux doit commencer dès les premiers jours de sa réunion. Les arrondissements qui oublieraient d'y porter à temps leur contingent de révélations auraient peut-être à se reprocher plus tard leur apathie.

Nous nous contenterons de ces exhortations générales pour aujourd'hui, nous réservant de les particulariser une autre fois, lorsque nous signalerons les hommes qui doivent être poursuivis. (L'Emancipation.)

Les habitants de Saint-Just viennent d'adresser à M. le maire de Lyon et à M. le préfet du Rhône la pétition suivante. Les plans des deux places dont il est question ont été en même temps remis à M. le préfet.

Les propriétaires et habitants du quartier Saint-Just ont l'honneur de vous exposer que, par suite des mesures administratives relatives à l'extension de la ligne d'octroi, on construit en ce moment sur les places de Trion et de St-Irénée les pavillons destinés à former le bureau des employés aux barrières.

Le local destiné à les recevoir est tellement mal choisi, qu'il nous est impossible, Monsieur, de les laisser achever sans vous adresser nos réclamations.

Ces constructions sont de l'aspect le plus désagréable par leur position au milieu des deux seules places que possède notre quartier, et dans notre ville, composée presque entièrement de rues étroites, les places sont assez rares pour qu'on les conserve.

Cinq voies de communications viennent aboutir sur la place St-Irénée ; quatre autres, très-fréquentées et qui le seront bien davantage encore par l'établissement prochain du chemin de la Quarantaine à St-Just, débouchent sur Trion. Quel ne sera pas, si ces places sont détruites, la difficulté des charrois, et quel embarras sur la voie publique ?

Le service de la barrière lui-même sera rendu fort difficile par le peu d'espace que vont laisser autour d'elles les constructions dont il s'agit ; le voisinage du marché de St-Just seul aurait dû faire prévoir qu'outre l'encombrement habituel, il pourra en résulter une foule d'accidents quand bestiaux et voitures se présenteront ensemble pour entrer en ville.

Nous ne vous parlons pas, M. le maire, des préjudices qu'éprouveront les propriétaires voisins dont les maisons vont se trouver masquées par les pavillons de l'octroi ; nous pensons que dans votre sagesse vous pèseriez nos observations et que vous y ferez droit, d'autant mieux qu'il existe aux environs des places de Trion et de St-Irénée, des terrains qu'on peut acheter sans beaucoup de frais, et où seraient bien mieux placés les bâtiments nécessaires à la perception de l'octroi.

Nous avons l'honneur, etc.

Les habitants de Saint-Just nous semblent fondés dans leurs réclamations, et il faut venir à Lyon pour voir administrer de la sorte. Dans toutes les grandes villes, on crée des places aux portes, afin que les introductions et la perception soient plus faciles. Toutes les barrières de Paris sont sur de vastes emplacements ; à Marseille, on a enlevé même les barrières pour ne pas gêner la circulation. A Lyon, le manque d'espace se fait vivement sentir à Vaise, à Serin, etc., où les voitures stationnent sur la voie publique et l'encombrent, au grand détriment du commerce. La barrière de Trion, à Saint-Just, pouvait avoir une place assez vaste qui eût été fort commode pour la station-

temps à créer eux-mêmes des taxes onéreuses pour le peuple. L'année 1543 fut marquée par l'institution de l'impôt du *pied fourchu*, qui se levait sur toutes sortes de bêtes ayant l'ongle divisé. Cette taxe excita quelque rumeur, et le clergé, prompt à s'emparer des occasions de combattre le consulat, se joignit au peuple pour attaquer l'impôt. Une telle collision était redoutable, et l'on s'empressa bien vite d'offrir à messieurs de l'église l'exemption de ce droit, libre ensuite au peuple de se plaindre ; mais le clergé, par calcul peut-être, resta ferme, il suscita l'émeute des bouchers, et force fut bien de supprimer le *pied fourchu*, trois ans après son premier établissement. La déference du consulat pour l'archevêché ne saurait nous surprendre ; c'était, en quelque sorte, un traité de puissance à puissance qui flattait l'orgueil des gouvernants sortis hier de la rotule ; et, d'un autre côté, les registres consulaires donnent à tout ceci un motif fort plausible. L'arme dont se servaient avec amour les gens d'église était la demande de compte du produit des impositions déjà levées. Malgré les châtimens employés jadis pour étouffer les réclamations parties du peuple, malgré le stigmate d'infamie que nous avons vu et que nous verrons encore appliquer au front de prétendus salomniateurs, « il faut bien », dit M. Morin, qu'il y ait eu quelque chose à reprendre dans les comptes communaux, puisque le gouverneur de Saint-André, ému par les bruits répandus sur le détournement des sommes qu'on disait avoir employées aux fortifications, crut devoir en vérifier lui-même l'explication, et ne parut nullement édifié sur la sincérité des dépenses. »

Mais, au milieu de ces petits incidents, une sinistre nouvelle se répand ; Charles-Quint, à la tête d'une forte armée, s'est avancé jusqu'à Château-Thierry, près de Paris. Le gouverneur de notre ville fait fortifier le quartier d'Ainay, commande aux habitants âgés de dix-huit à soixante ans de s'armer, et prescrit une montre générale des trente-six pennonsages de la ville. Cette montre ressemblait assez aux revues de la garde nationale que 1830 nous donna, que 1831 nous enleva définitivement malgré la charte, c'est-à-dire qu'à certaines exceptions au profit des soldats obscurs, une pensée de luxe lui tenait lieu de courage.

Le dimanche 3 août 1544 comparurent les pennons du quartier Saint-Jean. Les banquiers et gens de nations étrangères n'épargnèrent rien pour paraître richement vêtus et armés. Au mi-

nement soit des voitures, soit des bestiaux, avant l'introduction ; c'est justement au milieu de cette place que l'on bâtit une maison pour servir de bureau, de sorte que la place n'est plus qu'une rue. Cela est déplorable et donne une juste idée du talent qui préside à l'administration de notre cité.

Mercredi matin, la police des Brotteaux, d'accord avec celle de Lyon, a arrêté et mis sous la main de la justice le nommé F..., tenant des chambres garnies, rue Monsieur, aux Brotteaux. Cet individu et sa femme sont accusés de recel et de complicité de vols dans divers établissements. F... était, dit-on, affilié à une bande de voleurs, et son arrestation a mis la justice sur les traces de plusieurs de ces individus, qui ont été conduits à la prison de Roanne. Il a été trouvé dans le domicile du sieur F... une grande quantité de pantalons, ainsi que différents objets qui ont été reconnus provenir de vol.

Le courrier de Paris n'est arrivé aujourd'hui qu'à deux heures. Un accident, arrivé à la malle-poste près de Melun, est la cause de ce retard dont l'administration avait été prévenue dès ce matin par estafette.

Paris, 30 mars 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Toute la presse retentit aujourd'hui d'une étrange proposition faite hier à M. Thiers. La camarilla voudrait éloigner de Paris le chef du centre gauche ; elle lui a demandé s'il accepterait l'ambassade de Londres, s'il se résignerait à quitter les Tuileries où sa présence importune, pour aller nous représenter auprès du cabinet de St-James. Cet exil lui a été offert dans l'entrevue qu'il a eue hier pendant l'après-midi avec le roi. M. Thiers, tout en protestant du vif désir qu'il avait d'être agréable à S. M., lui a déclaré qu'il ne pouvait prendre une détermination sans avoir consulté ses amis.

— Nous sommes au 30 mars. Quatre jours à peine nous séparent de l'ouverture des chambres. Le ministère sera-t-il formé pour le 4 avril ? C'est une question que nous sommes véritablement dans l'impossibilité de résoudre, car tout ce qui s'est passé depuis vingt jours a tellement dérangé toutes les prévisions qu'on pourrait asseoir, si la situation eût été régulière, sur la reconstitution probable du cabinet, qu'il y aurait imprudence à s'engager dans des calculs qui seraient trompés comme l'ont été tous ceux qu'on a pu faire depuis que les élections du 2 mars ont renversé le ministère du 15 avril.

— Aujourd'hui, à une heure, une réunion de députés de l'opposition a eu lieu dans les salons de M. Odilon Barrot ; quatre-vingt-dix députés y assistaient.

M. Odilon Barrot a présenté d'une manière très-franche et très-nette le résumé de toute notre situation politique depuis la dissolution de la chambre jusqu'à ce jour. La discussion s'est ensuite engagée sur les devoirs et les obligations que cette situation imposait à l'opposition. Plusieurs députés y ont pris part. Nous citerons parmi eux MM. Guyet-Desfontaines, Nicod, de Sade, de Mornay, Chambolle, Berville, Corne et Charamaule.

Lorsque la discussion a été close, la réunion, à l'unanimité, a adopté une résolution par laquelle elle déclarait que tous ses vœux étaient pour la formation d'un ministère centre gauche homogène, qui ne serait d'ailleurs que l'expression de la volonté électorale du pays, et que tout autre ministère n'obtiendrait pas l'assentiment et le concours de la réunion.

Après cette décision, la réunion a procédé à la nomination de commissaires qui seront chargés des détails d'organisation relatifs à la tenue de ses séances, la réunion devant être permanente pendant toute la durée de la session.

— Quelle que soit la préoccupation pour nos propres affaires, résultat inévitable de la crise actuelle, nous ne devons pas oublier d'enregistrer les persécutions auxquelles sont soumis les proscrits de l'héroïque Pologne.

lieu des troupes marchait le capitaine de la ville armé de pied en cap d'armes richement dorées, la salade en tête, la pique sur l'épaule ; devant lui s'avançaient deux estafiers portant, l'un son épée, l'autre sa rondache et son coutelas. Le nom de ce chef était François Sala, seigneur de Montjustiers. Quelle armée ! quel chef !

« Le dimanche suivant, marchèrent les pennons du côté de St-Nizier, lesquels, encore qu'ils ne fussent pas bien richement armés et équipés, montraient néanmoins faces de meilleurs et plus aguerris soldats. Aussi y avait-il parmi eux bon nombre de vieux soldats nourris aux guerres de Piémont, et plusieurs autres, fraîchement de retour, qui s'étaient trouvés en cette signalée bataille de Cérissolles, gagnée le 1er avril de la même année. » Ces soldats, venus du Piémont, ces vainqueurs de Cérissolles, faisaient partie du peuple lyonnais, et la place de pennons ou chefs ne leur était point donnée, parce que « les pennons étaient choisis des plus notables et anciens bourgeois de la ville, qui ne cherchaient que la paix et le repos. » Grâce à Dieu, cette fois comme tant d'autres, Lyon n'eut que la peur d'un danger éloigné.

Dans cette même année 1544, la cour, enhardie par les complaisantes faiblesses du consulat, fit sur Lyon un nouvel essai de son despotisme : c'était peu d'être en maître de la fortune communale, il fallait tenir sous sa main les libertés individuelles ; et François, qui déjà s'était joué des femmes lyonnaises, voulut disposer des filles de nos pères au profit de ses courtisanes. Or, voici qu'un jour le capitaine Paulin, traversant notre ville, prend et met en garde la fille de Pierre Durand, pour la marier à certain gentilhomme à qui le roi veut qu'elle soit mariée. Sans doute les conseillers vont entrer dans une belle fureur, et se relever de leur abjection. Ne l'espérez pas. On se borne à supplier le cardinal de Tournon d'intervenir auprès du roi pour que de telles voies n'aient lieu à Lyon pour la conséquence, et néanmoins d'offrir de toujours être obéissants audit seigneur envers et contre tous. Dans le même but, deux lettres sont écrites soit au chancelier, soit aux députés Dothon et Faye, « pour qu'ils en parlent selon leur discrétion, offrant toujours obéir audit seigneur. » Est-il permis de pousser plus loin l'humilité de la sujétion ?

La déference du consulat n'était point seulement pour les désirs et la personne du roi, elle s'étendait encore aux désirs

La Gazette d'Augsbourg du 25 annonce l'exécution de Kornarski à Wilna ; aujourd'hui, la consternation règne à Paris parmi tous les réfugiés polonais. Ce n'est pas seulement Kornarski qui a été sacrifié à d'indignes rancunes, ce ne sont pas seulement les honorables propriétaires Kakoszewicz, Rudzewicz, Couzza et Romera, cités dans la Gazette d'Augsbourg, condamnés aux travaux forcés à perpétuité, les vingt étudiants transportés au Caucase, qui doivent être un souvenir ineffaçable dans la mémoire des peuples.

Kornarski avait quitté la France avec plusieurs de ses compatriotes, proscrits comme lui, entraînés en Pologne par les sentiments de patrie et de famille. Les malheureux n'ont pu se soustraire aux perquisitions, et leurs compatriotes de Paris apprennent aujourd'hui qu'ils ont tous été fusillés. Leurs parents, leurs amis ont été compromis dans des complots tramés à dessein ; des femmes ont été fustigées !... Horribles représailles que le despotisme prélève à l'avance sur les peuples, pour lesquels devra bientôt s'ouvrir l'ère de la liberté.

P. S. — Voici la dernière nouvelle de la journée.

Ce matin, trois membres de la réunion Jacqueminot se sont rendus chez M. le maréchal Soult et chez M. Dupin pour le supplier de mettre un terme à la crise ministérielle, et pour engager spécialement M. Dupin à accepter le portefeuille qui lui était offert.

Cette députation dont faisaient partie MM. Jacqueminot et Bugeaud n'a pas, à ce qu'il paraît, obtenu le résultat qu'elle espérait de sa démarche.

La combinaison Soult-Brogie est abandonnée ; on a parlé cet après-midi de l'entrée au pouvoir du maréchal Gérard avec M. Thiers.

Les trois commissaires nommés dans la réunion Barrot, dont nous avons parlé plus haut, sont MM. Havin, Piéron et Guyet-Desfontaines.

On lit dans le Constitutionnel :

La combinaison ministérielle dont il avait été question hier était beaucoup moins avancée qu'on n'aurait pu le croire d'après les bruits répandus. M. de Broglie, dont le nom était prononcé, n'avait pas même été consulté. Les députés du centre gauche, qui devaient figurer dans ce cabinet, n'ont appris leur candidature ministérielle que par les journaux du soir.

Aujourd'hui une conférence a eu lieu chez M. Dupin, entre cet honorable personnage et MM. Passy et Sauzet ; M. Dufaure, qui avait été prié de s'y rendre, ne s'y trouvait pas. M. le maréchal Soult a visité deux fois dans la journée l'ancien président de la chambre.

Ce soir le bruit s'est accrédité que cette nouvelle combinaison du maréchal Soult était définitivement rompue.

— Depuis le commencement de la crise ministérielle, MM. les ambassadeurs et tous les diplomates grands et petits sont en mouvement pour se tenir au courant des nouvelles de la journée. Une multitude d'agents s'agitent, une foule de courriers extraordinaires se mettent en route. Il paraît qu'au milieu de cette concurrence, c'est M. l'ambassadeur d'Autriche qui est le mieux informé.

On lit dans le Messager :

M. Thiers, mandé ce matin aux Tuileries, s'est rendu vers midi aux ordres de S. M. Le roi lui a dit que dans l'intérêt de son service, et pour rendre possible la composition du cabinet qui se tente en ce moment, il désirait que M. Thiers acceptât une situation au dehors.

M. Thiers a répondu que, loin de vouloir entraver une combinaison quelconque, il était prêt à faire tous les sacrifices que comporteraient le soin de sa dignité et les opinions qu'il représentait.

M. Thiers a ajouté qu'entre lui et ses amis politiques il n'y avait pas eu d'engagement contracté, qu'ils n'étaient pas plus liés vis-à-vis de lui qu'il ne l'était envers eux ; que par conséquent ils étaient libres, et pouvaient entrer sans lui dans une combinaison ministérielle. Il a ajouté que du reste, si ses amis se croyaient liés envers lui, il les déliait de tout engagement : qu'il le déclarait au roi, et le déclarerait publiquement à tout le monde ; que dès lors on ne pouvait plus le considérer comme un obstacle.

Quant à accepter une position dépendante du ministère qui va se former, M. Thiers a déclaré au roi qu'il ne pouvait pren-

et à la personne des représentants du roi. C'est ainsi que, lorsqu'en 1547 Mgr de Saint-André, gouverneur pour le roi à Lyon, fit son entrée dans notre ville, nous voyons les conseillers accourir au devant de lui, lui faire porter du vin à son souper, et, le surlendemain de son arrivée, venir lui faire la révérence. Il était certain toutefois que la présence du gouverneur annonçait à Lyon de nouvelles exigences, et l'on ne dut pas être étonné lorsqu'il engagea de nouveau la ville à se fortifier elle-même.

Alors se renouvelèrent les éternelles et stériles plaintes des bourgeois lyonnais ; on n'osait pas refuser, mais on tergiversait du temps en négociations. A quoi servaient toutes ces lenteurs, si ce n'est à montrer que le consulat manquait de volonté, et ne se soumettait toujours qu'avec répugnance et crainte ? De tous ses sacrifices la ville retirait une honte, et les dépenses utiles étaient elles-mêmes combattues par habitude. Dans la circonstance présente quelle conduite devait être tenue ? Le danger représenté par le gouverneur de St-André était réel, et les fortifications pouvaient-elles ou non sauver la ville ? Une réponse affirmative ou négative à cette question devait trancher toutes difficultés. Au lieu de se décider d'une manière absolue dans le sens d'une acceptation ou d'un refus d'impôt, le consulat se met à compter les grandes dépenses, les prêts et les soldes faits pendant le règne de François Ier, et, voyant les charges de la ville, ne prend aucune détermination. Ce faufuyant pris par les bourgeois ne nous apprend rien de nouveau sur leur faiblesse : mais nous trouvons dans leurs remontrances une note utile à l'histoire de notre ville. La dette de Lyon, contractée pour satisfaire aux nécessités et prodigalités royales, était à peu près de cent cinquante mille livres qui, évaluées par comparaison avec le prix des objets de consommation, représentaient dix à quinze fois la même somme en francs de notre époque, aux intérêts de dix à seize pour cent par an.

La mort de François Ier, survenue le 31 mars 1547, détourna l'attention des requêtes du gouverneur, et l'on put compter tout ce que notre ville avait perdu d'honneur et de libertés politiques pendant ce règne. Mais, je le répète, les conseillers faisaient peu de cas de ce qui porte le nom d'honneur, et s'ils pleuraient point François, ce fut seulement parce que, grâce à lui, les impôts avaient pris un développement extraordinaire.

(La suite à un prochain numéro.)

de détermination à cet égard qu'après s'être entendu avec les hommes influents du centre gauche.

Le bruit de l'offre faite à M. Thiers s'est répandu dans la salle des conférences; il y a produit une vive sensation. Un nombre considérable de députés du centre gauche et de la gauche se sont rendus spontanément auprès de M. Thiers pour lui représenter que, quelles que fussent les difficultés du moment, ils comptaient assez sur son patriotisme et sur son dévouement aux principes qu'il défend, pour espérer qu'il n'abandonnerait pas la position.

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la combinaison ministérielle projetée est définitivement rompue.

Voici ce que dit le *Journal des Débats* :

A ce que publient les journaux du soir, nous croyons pouvoir ajouter qu'en effet le roi a fait aujourd'hui à M. Thiers l'offre d'une haute situation en dehors du cabinet projeté.

Ceux des amis de M. Thiers qui devaient prendre part à la combinaison, entre autres M. Passy, avaient paru faire, de l'acceptation d'une ambassade par M. Thiers, la condition de leur entrée dans le cabinet.

Tout est donc de nouveau en suspens ce soir.

Le *Siccle* publie les détails suivants sur les circonstances qui ont entravé la formation d'un cabinet centre gauche; bien entendu qu'ils sont exposés de son point de vue.

Dès aujourd'hui nous allons remplir un devoir en faisant connaître les principaux incidents de ces négociations dont l'avortement a été imputé avec une insigne mauvaise foi à l'homme qui, notoirement, a fait le plus d'efforts et s'est imposé le plus de sacrifices pour les conduire à une heureuse fin.

La première faute, volontaire ou non, a été de ne pas s'adresser directement au représentant le plus éminent du parti que les élections venaient de mettre en possession de la majorité. Puisque tout le monde et ses ennemis eux-mêmes le proclamaient nécessaire, encore fallait-il chercher les moyens de s'entendre avec lui. Si l'on eût voulu en finir bien et tout de suite, c'était le parti le plus simple et le plus sûr. On a mieux aimé en agir autrement, et aux difficultés déjà assez grandes de la situation, compliquées par l'enrôlement sous une bannière vaincue de la plupart des hommes soumis à l'influence du pouvoir, on a ajouté celles qui devaient surgir de la position d'un chef de cabinet étranger à la lutte et par conséquent à la victoire parlementaire.

L'illustration militaire du maréchal Soult expliquait, sans l'excuser, cette déviation à une règle clairement indiquée. Le maréchal, s'adressant à M. Thiers pour obtenir son concours, s'est présenté naturellement avec ses exigences, auxquelles il n'a pas toujours été possible de céder. Quelles étaient ces exigences? D'abord l'exclusion formelle de M. Passy, repoussé par le roi, qui, sur les accusations toujours si justes des courtisans, s'attendait à trouver en lui un homme intenable et presque un ennemi personnel. Depuis lors, M. Passy est rentré en grâce auprès du roi et du maréchal Soult, sans doute parce qu'ils l'ont vu l'un et l'autre tel qu'il est et non plus tel qu'on l'avait représenté; mais il n'en est pas moins vrai qu'il a fallu à M. Thiers une longue insistance et d'énergiques efforts pour vaincre ces injustes préventions. Même résistance et mêmes efforts à l'égard de M. Sauzet, qui pendant plusieurs jours s'est trouvé écarté de toutes les combinaisons.

Les deux hommes que voulait à leur place le maréchal Soult étaient M. Teste et le baron Mounier; celui-ci, homme de la Restauration, comme on sait, était désigné pour le ministère de l'intérieur.

M. Thiers a-t-il eu tort de s'opposer à un pareil choix, et devrait-on le rendre responsable de l'humeur que pourrait en avoir conçue le maréchal?

Quant à MM. Passy et Sauzet, s'il était vrai, comme le répandent à dessein les journaux de la cour, qu'ils se fussent complètement séparés de M. Thiers, voudrait-on nous dire comment ce dernier, qui a été obligé de lutter contre les répugnances du maréchal et de la cour elle-même, aurait pu se rendre coupable à leur égard?

Le maréchal Soult, dans les premières entrevues, annonça la résolution d'écarter à tout prix les doctrinaires; un peu plus tard, il se prêta de grand cœur aux ouvertures qui leur furent faites pour l'accession de M. Guizot au ministère de l'instruction publique et de M. Duchâtel aux finances; lorsque les négociations à ce sujet furent rompues, le maréchal parut vouloir renoncer au mandat dont il s'était chargé, sous prétexte que les concours des doctrinaires était indispensable. Ce sont là des faits qui probablement ne seront pas niés.

Sur ces entrefaites arriva M. Dupin. L'acceptation de M. Dupin, qui excluait les doctrinaires, ramena le maréchal à ses premières résolutions. M. Humann, survenant et accueilli avec joie par le futur président du conseil, ajouta beaucoup à sa confiance. Tous deux obéissant à la même inspiration s'entendirent aussitôt pour proposer l'admission de M. Cunin-Gridaine dans le cabinet. Les journaux de la cour qui se sont dits constamment mieux informés que l'opposition de la pensée de M. le maréchal, ont même déclaré publiquement, sans recevoir de démenti, que son fils, le marquis de Dalmatie, avait hâte par ordre le retour de l'ex-président de la réunion-Jacqueminot. On sait l'explosion produite dans le public par la pensée de cet étrange accouplement; à peine conçue, elle fut abandonnée; mais s'il en est résulté quelque tiraillement intérieur ou quelque affaiblissement de la combinaison projetée, ce n'est pas encore, à ce qu'il nous semble, la faute de M. Thiers.

Le ministère, à la fin constitué, mais déjà composé, comme on voit, d'éléments en désaccord, rédigea un programme dont les termes furent convenus après un refus du roi qui avait provoqué à l'instant même la retraite de M. Thiers; on promit un acquiescement aux conditions du programme. Quand le complot fut porté devant le roi par M. Thiers, qui avait raison de ne vouloir ni équivoque ni malentendu, le roi contesta l'application ou la portée de certains engagements par rapport à la question espagnole. Quelques mots échangés au même moment et dans le même lieu sur la présidence de M. Odilon Barrot, que S. M. toutefois prit part directement à ce débat, prouvent qu'il n'y avait pas la même décision complète ou la même bonne foi dans tous les esprits, les uns voulant ostensiblement le maréchal Soult et M. Humann se réservant de faire prévaloir la candidature de M. Teste. Nous avons déjà dit le grand motif de M. Humann, ce conservateur rigide qui n'aurait pas osé se mon-
trer chez M. Pasquier et chez M. Royer-Collard pas un démolis-
seur, administrateur du chemin de fer du Havre, ne se faisait pas prier pour tant quelques mois auparavant pour dire à M. Odilon Barrot que le gouvernement n'aurait ni force ni stabilité tant qu'il n'aurait point élargi ses bases jusqu'à y comprendre lui et son opinion. M. Humann, dans sa terreur de la gauche, alla se réfugier sous l'aile de MM. Royer-Collard et Pasquier. Etait-ce encore la faute de M. Thiers si ce personnage qu'il n'a-

vait point appelé, mais qui passait pour un homme grave, tombait tout-à-coup dans de telles puerilités?

On juge bien que la perte ne parut point irréparable à M. Thiers. Il offrit donc de remplacer sur-le-champ M. Humann et de reprendre la combinaison, pourvu que le roi cessât d'élever des objections sur les choses. Quelques-uns de ses collègues hésitèrent; ce n'est donc point à lui encore qu'il est juste d'imputer l'insuccès de cette combinaison.

Le maréchal, redevenu libre, et après une entrave dans laquelle il ne fit à M. Thiers aucun reproche dont l'idée lui est venue depuis, chercha pendant trois jours à former un ministère d'où M. Thiers était exclu et dans lequel, dit-on, MM. Passy et Sauzet devaient trouver place. M. Dufaure refusa son adhésion à ce projet ridicule qu'on vient de reprendre aujourd'hui, et il échoua. Où voit-on ici encore le mauvais vouloir de M. Thiers?

De là date pourtant le ressentiment du maréchal, aigri, irrité chaque jour par des mensonges, des calomnies, des suggestions perfides. Ces honnêtes moyens furent mis en œuvre également auprès de deux ou trois amis de M. Thiers qu'on voulait à toute force séparer de lui. Il a tout su et tout laissé faire.

Alors intervint M. le duc de Broglie, chargé de pouvoirs dont la limite n'était pas bien connue. M. Thiers se rendit aux rendez-vous qui lui furent deux ou trois fois assignés; il se montra conciliant jusqu'à concéder le ministère de l'intérieur à M. Guizot; il exigea en retour que la présidence de M. Odilon Barrot, contre laquelle les amis de M. de Broglie n'élevaient aucune objection, devint une question de cabinet pour le nouveau ministère, qui, sans ce contrepois nécessaire, pencherait trop à droite et rappellerait trop le 11 octobre, qu'il n'entendait pas recommencer. Sur ce point, nouveau refus des doctrinaires. Est-ce M. Thiers qui doit porter la responsabilité de ce refus, et devait-il livrer sans garantie le gouvernement à un parti qui a obtenu 28 voix dans les élections?

Nous arrivons à la dernière phase. M. Thiers, accusé publiquement par les journaux de la cour, le jour où il était enfin mandé près du roi, de vouloir s'emparer de la présidence du conseil, et trouvant cet odieux soupçon passé jusque dans le cœur d'un ou deux de ses futurs collègues, remercia le roi de l'honneur tardif qu'il daigne lui faire, et offre de rentrer immédiatement dans la combinaison de centre gauche moins M. Humann, sous la présidence du maréchal Soult. Il signe entre les mains du roi cet engagement. Ses amis, une heure après, se rendent auprès du maréchal, qui, ayant pris, lui, nous ne savons par quelles suggestions, des engagements contraires, résiste à M. Dupin, résiste aux représentants du centre gauche, résiste, dit-on, au roi lui-même, et le lendemain d'une défaillance qui rappelle un peu celle de M. Montalivet à la tribune, se trouve de nouveau le centre de combinaisons où l'on s'efforce d'appeler pêle-mêle des transfuges de tous les partis.

Voilà la vérité sur ce qui s'est passé publiquement depuis quelques jours. L'histoire des variations et des trahisons clandestines serait encore beaucoup plus curieuse: le moment viendra de la conter.

ARMÉE.

Nous recevons la lettre suivante :

Des bords de la Meuse, le 26 mars.

On vient de nous annoncer quasi officiellement l'arrivée prochaine dans nos garnisons du duc d'Orléans et du duc de Nemours. Celui-ci, qui est lieutenant-général de la façon que vous avez dite, commande une division dont le quartier-général est à Mézières; mais jusqu'à cette heure il n'a pas bougé de Paris. Un maréchal-de-camp fait son intérim, en attendant qu'il lui plaise de se rendre à son poste comme les chefs de division qui n'ont pas trouvé de grosses épaulettes dans leurs berceaux. Il arrivera, dit-on, à Mézières ou à Givet le 30 de ce mois, passera la revue des troupes sous ses ordres, ira rejoindre son aîné à Maubeuge, et l'accompagnera dans une visite générale qu'il se propose de faire aux quarante mille hommes échelonnés depuis Lille jusqu'à Commercy.

Tout-à-l'heure je vous dirai (et c'est pour cela que je vous écris) ce qu'on pense parmi nous de cette incursion princière; mais avant d'aller plus loin, je veux vous raconter une anecdote inédite et fort authentique qui court les cantonnements et les casernes, et dont la connaissance ne sera pas sans valeur, je l'espère, pour les historiographes futurs des expéditions et des hauts faits des grands capitaines du pavillon Marsan.

Lorsqu'il s'est agi de masser des troupes sur la Meuse et sur la Sambre, une difficulté imprévue surgit tout-à-coup et devint le sujet de longues méditations. Ce rassemblement extraordinaire d'escadrons de guerre, de bataillons de guerre, de batteries de guerre, avait pris tout naturellement, sous la plume des scribes du ministère, le nom d'*armée d'observation de l'Est*; car on se rappelait, dans les bureaux de la rue Saint-Dominique, qu'on avait dénommé ainsi le rassemblement de troupes qui eut lieu sur la Meuse en 1832, lors du siège d'Anvers. Déjà des ordres de marche, des commissions, avaient été expédiés portant en tête cette qualification. Mais, autre temps, autre qualification! On trouva en haut lieu, comme disent encore quelques journaux, que ces mots *armée d'observation* avaient un parfum de guerre, respiration comme une odeur de poudre à canon qui pourrait monter à la tête des soldats, éveiller en eux des idées incompatibles avec le rôle qui leur était destiné. On renonça donc à cette dénomination estimée si dangereuse, et quelqu'un (je tais son nom par prudence), après avoir bien cherché, la remplaça par celle-ci, qui est devenue officielle : *corps de rassemblement de troupes sur la frontière du Nord*. Elle est moins précise, mais elle a l'inappréciable avantage de n'impliquer aucune idée de guerre, de ne pas parler le moins du monde aux passions militaires. D'ailleurs, rien qu'à la lire dans sa pesante longueur, ne sentez-vous pas les bâillements qui vous prennent?

Quand on nous tira si précipitamment de nos garnisons pour nous envoyer à la frontière, nous n'avions pas deviné cela. Nous disions gaiement : Voilà l'*armée de Sambre-et-Meuse* qui ressuscite; à bientôt celle de *Rhin-et-Moselle*. Et vrai, cette idée seule transportait d'aise officiers, sous-officiers et soldats; car nous avons eu la simplicité de croire, je dois l'avouer, que nous allions donner aide à la Belgique, soutenir de nos baïonnettes sa jeune nationalité. En vain M. Molé avait-il affirmé à la tribune que le cabinet des Tuileries ne voulait pas entendre parler de désobéissance au roi de Prusse et à ses augustes alliés; en vain la presse de l'opposition, le *National* surtout, avait-il accusé de lâcheté et de trahison le président du conseil au sujet de cette déclaration solennelle; nous étions restés convaincus qu'elle était une manière de dissimuler, un jeu de haute politique, de diplomatie transcendante. Un ministre de France, le chef responsable de la grande nation, voulait nous faire battre pour le roi de Prusse, ou tout au moins nous rendre les spectateurs immobiles de l'exécution d'un pacte qui livre nos frontières à l'ennemi! Cela nous semblait tellement impossible, tellement ignominieux que nous étions persuadés que bientôt les faits viendraient donner un généreux démenti à la honte des paroles officielles. Grande était notre erreur! Il nous faut bien le reconnaître. Quand il s'agit de courage et de gloire nationale, nous autres soldats sommes bien crédules, bien confiants, vous le voyez. bercés au bruit du canon

et des cloches qui célébraient Wagram, la Moscowa, Lutzen, Bautzen et tant d'autres victoires éclatantes; issus, pour la plupart, des combattants de nos grandes armées révolutionnaires, nous n'admettons pas, à priori, la lâcheté, et nous ne pouvons en croire nos yeux quand nous voyons la France descendre si bas.

Mais nous avons été plus loin encore dans notre naïveté: nous avons ajouté foi aux belles phrases des Belges, à leurs fougueux emportements d'il y a tantôt deux mois! Et peuple, roi, sénat viennent de mettre des sacs d'écus dans l'un des plateaux de la balance, une épée et l'honneur national dans l'autre, et les écus l'ont emporté! Que le bras de Dieu fasse bientôt justice de tant d'infamie!

Pardon pour cette digression. J'ai voulu vous donner une idée de la puissance des souvenirs sur le cœur du soldat. Je reviens aux princes et à leur tournée militaire.

Les fils de France vont donc se mettre en route pour rendre visite à ceux qu'ils veulent bien appeler *leurs soldats*. Vous, Monsieur, qui êtes si bien informé de ce qui se passe dans le cénacle à talons rouges du pavillon Marsan, vous savez sans doute quel est le motif de ce voyage; mais il ne vous sera pas indifférent, j'en suis sûr, de connaître nos conjectures sur le but qu'il peut avoir et sur les résultats qu'il donnera.

L'armée n'est pas accoutumée à voir les princes-généraux quitter les Tuileries en pareille saison pour venir montrer dans ses rangs leur blonde chevelure si artistement peignée, pompadour, frisée, leurs bottes vernies et leurs uniformes pincés comme un corset de première dugazon. Nés avec la science militaire infuse, ils ne viennent pas parmi nous étudier les besoins du soldat, ni prendre des leçons des capitaines de Lutzen et de Montmirail. Ce serait mal employer leurs moments. S'ils échan- gent leurs somptueux appartements de Paris aux tapis de Perse, aux tentures d'or et de soie, contre le luxe douteux des préfectures et des sous-préfectures, meublées sous le contrôle des conseils-généraux; s'ils renoncent, l'un aux douceurs de l'intimité conjugale et de la paternité, l'autre aux prévenances des dames de haut parage qui se disputent à l'envi ses hommages; enfin; si tous deux exposent aux rhumes leur poitrine si délicate en courant la poste, par ce temps de giboulées subites, sur les routes bourbeuses de la Flandre et de la Champagne; s'ils s'enfoncent ainsi dans les vallées où la Sambre et la Meuse ont étendu leurs eaux envahissantes et leurs épais brouillards, il faut que des nécessités politiques pressantes les y aient forcés; il faut, comme on dit au palais, qu'il y ait péril en la demeure.

Voilà ce que nous avons pensé tout d'abord. Et comme, d'autre part, nous savons que, les Belges ayant pris décidément en sainte horreur toute espèce d'armes à feu, le *corps de rassemblement* va être dissous au premier jour: nous avons conclu par un simple rapprochement que les princes venaient de ce côté-ci pour chauffer l'enthousiasme, pour produire ce qu'on appelle une manifestation, afin de clore, s'il se peut, la bouche à la presse hostile, au *National* tout le premier, qui a osé avancer que l'armée n'est pas très-satisfaite d'assister et de coopérer quelque peu par sa présence au démembrement de la Belgique.

Cette opinion ne manque pas, il me semble, de vraisemblance, et ce qui me porte à la croire très-juste, c'est qu'on nous a prévenus, il y a quelques jours, que le gouvernement, dans sa munificence, nous accordait l'indemnité dite de rassemblement: 30 f. par mois aux sous-lieutenants et lieutenants, 40 f. aux capitaines, etc. On sème de l'argent, donc on veut récolter des vivats. C'est une recette de la préfecture de police appliquée à l'armée.

On nous demande de l'enthousiasme, nous n'en donnerons pas; voilà ce que tous ont dit, officiers, sous-officiers et soldats, et tous tiendront parole; car vous connaissez le proverbe: «La plus belle fille du monde, etc.» J'ignore, Monsieur, combien on a d'acclamations à Paris pour trente ou quarante francs, combien coûtent aux fonds secrets ces hurleurs qui stationnent auprès du guichet des Tuileries quand sort la voiture royale; mais je peux vous assurer que l'indemnité accordée (indemnité dont nous avions grand besoin) servira à payer nos logements et nos pensions, et ne fera pas monter d'un dixième de degré le thermomètre de notre enthousiasme, présentement au-dessous de zéro.

Je mets de côté ce calcul, et je demande au plus encroûté admirateur, au plus forcené souteneur du 15 avril, comment on peut, en certain lieu, s'abuser au point de penser que l'armée soit assez oublieuse de ses intérêts et de ceux du pays, assez indifférente sur son honneur personnel et sur la gloire de la France, pour que le moindre signe, non pas d'enthousiasme, mais seulement de satisfaction, sorte de ses rangs? Ne faut-il pas, loin de là, que le respect de la discipline soit bien profondément enraciné dans nos cœurs, pour que notre bouche taise les sentiments pénibles qui nous oppriment?

Ici, notez-le bien, je fais abstraction des princes, de leurs épaulettes de général, d'ordonnances trop fameuses, de cet état-major de courtisans qui pillent l'avancement au choix, qui sont la cause de toutes ces injustices dont nous sommes journellement abreuvés. Je ne considère nullement notre intérêt comme individus, comme armée.

On nous a appelés en toute hâte dans ces contrées. Je vous ai dit quelles étaient nos espérances en dépit des discours ministériels, des déclarations officielles; et bientôt nous allons regagner nos garnisons primitives, après avoir vu les soldats allemands relever les sentinelles belges sur la rive droite de la Meuse! après avoir contribué à la ruine d'un peuple ami de la France, de ce peuple qui garde les places d'Ath, de Philippeville, de Mariembourg, de Mons, etc. etc., si utiles à notre défense! Nous, dont l'épée est vouée au salut de la France, nous avons servi à trahir son avenir! Au milieu de si cruelles déceptions, quelle place pourrait-il rester à l'enthousiasme? qui donc parmi nous oserait pousser un cri d'allégresse?

Mais ce n'est pas tout.

Il y a un mois à peine, des élections générales sont venues agiter le pays. Nous avons été témoins de la lutte; nous avons vu les partis aux prises, les efforts de l'attaque et ceux de la défense.

Chaque jour, des milliers de feuilles, journaux de Paris, journaux de province, pamphlets de ministères, pamphlets de préfectures, ont été distribués aux frais du trésor, sous le sceau du pouvoir, dans les villes et dans les campagnes. Elles ont été répandues sous le toit de nos hôtes et dans nos lieux de réunion habituels; elles ont pénétré jusque dans les chambres de la caserne. Dans toutes ces élucubrations descendues de si haut, il s'agissait à peine de telle ou telle abstraction constitutionnelle, ou de questions commerciales et industrielles. Une seule idée y revenait toujours, la faiblesse de la France, la grandeur et la force de l'étranger; un seul mot s'y lisait sans cesse, la peur.

La France doit avoir peur de l'Europe, voilà ce que nous y avons lu répété à satiété. Et comme il fallait appuyer cette doctrine si étrange en ce pays, les écrivains à la solde du pouvoir ont assuré que l'armée n'avait pas un seul général en état de la commander en cas de guerre; ils ont dit qu'au premier choc elle lâcherait pied; qu'après les plus minces combats, l'aigle de Prusse irait s'abattre sur les bastions de Strasbourg et de Metz; que nos jeunes bataillons fuiraient épouvantés derrière la Loire,

abandonnant la Champagne et Paris. Les malheureux ! ils nous ont insultés, ils nous ont jeté de la boue à la face, ils en ont couvert notre drapeau, avec approbation, privilège, encouragements et émoluments du pouvoir ! Et tous les fonctionnaires de haut et bas étage qui ont été les auteurs ou les échos empressés de ces publications honteuses, ont reçu ou attendent leur récompense !

Ah ! si tant d'outrages avaient passé dans nos ames sans y laisser d'autres traces que celles qu'un sourire de prince peut effacer, il faudrait désespérer à jamais de la France ; car tout sentiment d'honneur aurait disparu du cœur des citoyens. Elle serait ce que veulent la faire les hommes qui ont évacué Ancône, démembré la Belgique, et qui professent avec tant d'aisance la doctrine fangeuse des intérêts matériels.

Mais heureusement il n'en est pas ainsi :

..... *Hoc manet, altâ mente repostum.*

Nos princes peuvent donc en avoir la certitude par avance, ils vont se mettre en frais bien inutiles, et, s'il en est temps encore, je leur conseille fortement de renoncer à leurs projets de voyage. C'est notre avis à tous, et je vous le transmets en vous priant de le faire parvenir à son adresse par la voie du *National*, et à cette fin que vous tiriez profit, si vous le jugez bon, des renseignements ci-joints.

Un officier du corps de rassemblement de troupes sur la frontière du Nord. (National.)

Faits divers.

COMMENT ON RENVOIE LES IMPORTUNS. — Un adjoint au maire d'une commune des environs de Rouen reçut plusieurs visites des agents d'élections ministérielles et fut vivement sollicité de voter contre M. J. Laffitte. Il raconte lui-même la manière dont

il se débarrassait de ses importuns visiteurs. « J'avais, disait-il, une pendule à musique, sur ma cheminée, et chaque fois que la sollicitation devenait trop pressante, je donnais quelques tours de clé et je faisais jouer la *Marseillaise*. Aussitôt les agents du ministère se sauvaient comme les Prussiens de 93. »

DÉCÈS DES 26 ET 27 MARS.

Jacques Rendu, fils des défunts, 53 ans, chevalier de la Légion d'Honneur, sous-officier en retraite, célibataire, rue du Bessard, 22. — Victorine-Pierrette Jambon, 8 ans, fille de Christophe, commis-voyageur, rue Gentil, 4. — Reine-Alexis Ligier, 12 ans, fille de Pierre-Joseph, journalier, rue de la Reine, 20. — Julie Dumas, femme Basset, 34 ans, boulangère, rue Raisin, 3. — Laurent Besson, 83 ans, sans état, chez son fils, rue Royale, 9. — Anne Cohannier, veuve Murpillat, 84 ans, déveuse, rue Trois-Maries, 8. — Jacqueline Giche, femme Sauvage, 62 ans et demi, rentière, rue Poulaille, 11. — François Deboutier, 52 ans, homme de confiance, montée St-Barthélemy, 3. — Antoine-Joseph Girardet, fils de Claude-François, 26 ans, avoué, rue St-Jean, 19. — Girard-Coste, 71 ans, tulliste, montée St-Barthélemy, 18. — Hôpitaux, 20. — Enfants au-dessous de sept ans, 6.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

La vogue immense dont jouit depuis un grand nombre d'années la PATE DE REGNAUD AINÉ, pharmacien, rue Caumartin, 45, à Paris, est fondée sur ses succès constatés pour la guérison des rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrhumements, et affections de poitrine.

(Voir aux annonces de nos numéros des 23 et 31 mars.)

GRAND DÉBALLAGE MÉDICAL.

Deux mille volumes de médecine, chirurgie, médecine légale, chimie, pharmacie, physique, histoire naturelle, etc.

Instruments de Chirurgie,

FABRIQUE DE M. CHARRIÈRE, DE PARIS,

A vendre à des prix avantageux, pendant six jours, de huit heures à midi, et de trois à cinq heures du soir, quai de l'Hôpital, magasin, 77.

BOURSE DE PARIS DU 30 MARS.

La rente aujourd'hui a ouvert en baisse. On a donné à Tortoni à 80 fr., et c'est à ce prix qu'elle a ouvert au parquet.

Jusqu'à deux heures 1/2, moment de la réponse des primes, la rente a constamment été offerte ; mais malgré les affaires nombreuses qui ont été faites, les cours n'ont pas fléchi.

Cinq pour cent.	109 15	109 15	109 15	109 15
Trois pour cent.	89 5	80 5	80 5	80 5
Quatre pour cent.	100 50	100 50	100 50	100 50
Rentes de Naples	2642 50			
Actions de la banque				

GRAND-THÉÂTRE.

Mercredi 3 avril 1839. — Première représentation du *GIAOUR*, opéra. — Six heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Mardi 2 avril 1839. — Bénéfice de M. Claudius. — 1^o DIEU VOUS BÉNISSE ! vaud. — 2^o UNE CAUSE CÉLÈBRE, drame. — 3^o BOBÈCHE ET GALIMAFRÉ, vaud. — Six heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSV FILS, RUE POULAILLIERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de Me Laurenson, avoué, rue St-Etienne, n° 4.

Appert que par jugement rendu par la première chambre du tribunal civil de première instance de Lyon, le vingt-deux mars mil huit cent trente-neuf, dûment enregistré, expédié, notifié à avoué, le premier avril suivant, et signifié à partie le même jour, Catherine Burty aînée, veuve Donmartin, sans profession, demeurant aux Chères, canton de Limonest (Rhône), a été interdite pour cause d'imbécillité et de démence, et il a été ordonné qu'elle serait pourvue d'un tuteur et d'un subrogé-tuteur conformément à la loi.

Me Jean-César Laurenson, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant rue St-Etienne, n° 4, a occupé pour Catherine Burty la jeune qui a poursuivi ladite interdiction.

Pour extrait, à Lyon, le premier avril mil huit cent trente-neuf. Signé, loco, LAURENSON, avoué. (1785) BRUN.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1774)

A VENDRE

AUX ENCHÈRES A LA BOUGIE ÉTEINTE, En l'étude et par le ministère de Me Rosier, notaire à Lyon, sise à Lyon, rue St-Côme, n° 4.

Une maison de campagne agréablement située dans le bourg de la commune de Sathonay.

Elle se compose d'une jolie maison d'habitation fraîchement décorée, ayant cave voûtée, rez-de-chaussée, premier étage et grenier, avec galeries, cabinet et autres dépendances, une cour et un jardin, d'utilité et d'agrément ; le tout d'un seul tènement, entièrement clos de murs, contenant environ treize ares.

Cette vente aura lieu le mardi 9 avril 1839, à onze heures du matin.

S'adresser, avant le jour fixé pour la vente, audit Me Rosier, dépositaire des titres, chargé de traiter de gré à gré s'il est fait des offres suffisantes.

Etude de Me Laforest, notaire, à Lyon, rue des Marronniers, n° 1.

A VENDRE. — Une maison à Lyon, grande rue Mercière, du revenu net de 2,845 fr., au prix de 58,000 fr.

— Une maison à la Guillotière, rue de Chartres, du revenu de 4,678 fr., au prix de 85,000 fr.

— Une maison cours d'Herbouville, du revenu de 3,700 fr. net.

— Plusieurs autres maisons à Lyon et à la Guillotière.

A ÉCHANGER OU A VENDRE. — Une maison en bon état, située à Lyon, quartier St-George, du revenu de 4,300 f.

— On désire acquérir à Lyon, ou dans les faubourgs de cette ville, un pensionnat de demoiselles.

A PLACER. — Capitaux à terme ou en viager.

S'adresser à Me Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1. (1780)

(1770) A VENDRE pour cause de dissolution de société. — Un fonds de commerce de mercerie et bonneterie, très-achalandé, situé à Lyon, place Bellecour, n° 17.

S'adresser, dans le magasin, à Mmes Giroud sœurs, ou à Me Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n° 4, chargé de traiter.

ANNONCES DIVERSES.

(8103) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds de café et de chambres garnies. Le tout bien agencé et situé sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, n° 11. S'y adresser.

(6439) A VENDRE. — Belle jument anglaise, très-vite d'allure, âgée de 5 ans, et à deux fins.

S'adresser au portier de la maison, n° 4, rue du Péral.

(6423) A VENDRE ou A LOUER. — Petite maison de campagne avec un petit jardin clos de murs.

S'adresser à M. Guichard, entrepreneur, rue Vaubecour, ou à M. Dubuisson, à Oullins.

(6429)

AVIS AU PUBLIC.

A VENDRE. — Les matériaux provenant de la démolition de plusieurs bâtiments situés sur un terrain appartenant aux hospices.

S'adresser à MM. Bessy, Gallet et Mme veuve Chevrot, avenue de Noailles, n° 2, près la tuilerie, aux Brotteaux.

(6434) A VENDRE. — Maison de campagne meublée et fraîchement agencée, située commune d'Oullins ; sa contenance est de vingt-deux bicherées closes de murs.

S'y adresser, à la Cadière, à M. Antoine Blanc, ou à M. Philippe, boulanger, grande rue d'Oullins.

(6438) A CÉDER. — Un beau pensionnat qui compte plus de cent élèves, dont la moitié pensionnaires. Le grade de bachelier est indispensable.

Pour les renseignements, s'adresser, franco, à M. La-pierre, professeur au collège de Vienne.

(8100) A LOUER. — Bel équipage de ville et campagne. — S'adresser à l'hôtel du Parc.

A VENDRE. — Joli cheval de selle. — S'adresser au garçon d'écurie de l'hôtel du Parc.

(6437)

A LOUER.

Maisons de campagne, au bas de la montée d'Ecully. S'y adresser.

(6436)

A VENDRE OU A LOUER, A OULLINS.

Maison de plaisance, nouvellement construite et richement décorée, avec jardin anglais de la contenance de 8 bicherées, closes de murs ou haies vives ; glacière, et puits garni de sa pompe. Le logement du jardinier, ainsi qu'une écurie et remise, à la convenance de l'acquéreur.

S'adresser, sur les lieux, chez M. Antoine Blanc, à la Cadière, ou chez M. Raphaël Flachéron, place des Célestins, 6, à Lyon.

(8104) Une personne, qui vient de faire une découverte dont des expériences publiques et nombreuses garantissent la réussite, et qui possède pour cela un brevet d'invention, désire trouver quelqu'un avec qui elle traiterait pour la transmission de son secret, et qui pourrait en aller faire l'application à Paris, à Londres, etc., l'inventeur se réservant de faire cette application à Lyon et à Marseille. S'adresser au bureau du journal.

ENCRE MERVEILLEUSE DE GOUYNEAU.

Dépôt central, pour la France et l'étranger, au cabinet littéraire de la rue St-Marcel, n° 9, à Lyon.

Prix : 2 fr. le litre.

(10031)

POUDRES DE SENCY,

REMÈDE APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE PARIS,

CONTRE LE GOITRE ET LES SCROFULES.

Dépôt général à Paris, rue du Gindre, 5,

CHEZ M. BAZIÈRE,

Inventeur et propriétaire du remède.

Dépôt, à Lyon, à l'ancienne pharmacie d'AGUETTANT, place de la Préfecture, 13. (2092)

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, de l'invention de M. MACORS, de Lyon, sont toujours : à Villefranche, chez Mme veuve Grobert, etc. ; à Mâcon, chez M. Pachon ; à Chalon, chez Mme veuve Grosperre.

Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. — L'usage de cette pâte et du sirop ci-dessus guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. — M. Macors assure que depuis qu'il a le dépôt de ce pectoral, il n'a reçu que des éloges sur son efficacité. (2074)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrhumements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, à Lyon.



BATEAUX A VAPEUR DU RHONE

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET MARSEILLE.

Départs tous les jours, à cinq heures du matin, du port de la Charité. (2091)

FONDERIE DE FONTE ET FER

ET CONSTRUCTION DE MACHINES,

Rue Tronchet, aux Brotteaux-les-Lyon.

Société en commandite par actions. — Raison sociale GOUDET et C.

Cet établissement, qui réunit tous les ateliers nécessaires à la construction des machines, fonderie de fer et de cuivre, forges, tours, ajustage, charpenterie, menuiserie, chaudronnerie, etc., offre aux industriels des avantages qu'ils n'ont pas trouvés à Lyon jusqu'à présent. La société Goudet et C. construit les machines à vapeur d'un à soixante chevaux, à basse, moyenne ou haute pression, à expansion avec ou sans condensation, pour usines, mines et bateaux, d'après les meilleurs systèmes en usage ; moteurs hydrauliques, manèges, moulins à vent, machines à élever l'eau pour fontaines publiques, irrigations, pompes à incendie, moulins à blé, huileries pour graines et pour olives, moulins à écorces et hachoirs, presses hydrauliques ou à vis, pressoirs, etc., pièces détachées de forge et de tour. (6197)

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écoulements et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, leucorrhées, gomme, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

(825—3657) Rue Richelieu, 93, à Paris.

A MANDITE,

De FAGUER, successeur de LABOULLEE, parfumeur.

Le succès immense et toujours croissant de cette pâte de toilette est dû à sa supériorité bien reconnue pour blanchir la peau, l'adoucir et la préserver du hâle et des gerçures. — Dépôt à Lyon, chez M. Soccad aîné, place de l'Herbier.